

---

---

**Engins de terrassement — Manuel de  
l'opérateur — Présentation et contenu**

*Earth-moving machinery — Operator's manual — Content and format*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 6750:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 6750:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>

© ISO 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction .....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	2
4 <b>Contenu du ou des manuels de l'opérateur</b> .....	2
4.1 <b>Généralités</b> .....	2
4.2 <b>Identification du ou des manuels de l'opérateur</b> .....	3
4.3 <b>Catégories d'information</b> .....	3
4.4 <b>Identification de l'engin</b> .....	4
4.5 <b>Introduction</b> .....	4
4.6 <b>Usage prévu</b> .....	4
4.7 <b>Contenu</b> .....	4
5 <b>Utilisation de termes liés à la sécurité</b> .....	10
Annexe A (informative) <b>Présentation du manuel de l'opérateur</b> .....	11
Bibliographie .....	14

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>  
 (standards.iteh.ai)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 6750 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 127, *Engins de terrassement*, sous-comité SC 3, *Emploi et entretien*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 6750:1984), qui a fait l'objet d'une révision technique.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>

## Introduction

Lors de l'élaboration de la présente Norme internationale, il a été tenu compte de la nécessité pour les opérateurs et les mécaniciens de disposer de manuels de l'opérateur. Les opérateurs ont besoin de disposer d'un manuel de l'opérateur leur fournissant des directives sur l'utilisation correcte et la maintenance préventive courante des engins et de leurs équipements et accessoires. Il est donc attendu que ce manuel soit simple et de compréhension facile, qu'il contienne des avertissements relatifs aux phénomènes dangereux prévisibles ainsi que les définitions des termes, et que les unités, symboles et illustrations utilisés soient conformes aux Normes internationales en vigueur.

Cette édition est préparée de manière à être alignée avec le domaine technique similaire de l'ISO 3600.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 6750:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 6750:2005](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>

# Engins de terrassement — Manuel de l'opérateur — Présentation et contenu

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le contenu et donne les bases de présentation des manuels de l'opérateur des engins de terrassement définis dans l'ISO 6165. Elle est destinée à aider les fabricants d'engins de terrassement à rédiger et à présenter les manuels de l'opérateur.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 6014, *Engins de terrassement — Détermination de la vitesse au sol*

ISO 6165, *Engins de terrassement — Principaux types — Vocabulaire*

ISO 6405-1, *Engins de terrassement — Symbole pour les commandes de l'opérateur et autres indicateurs — Partie 1: Symboles communs*

ISO 6405-2, *Engins de terrassement — Symboles pour les commandes de l'opérateur et autres indications — Partie 2: Symboles spécifiques aux engins, équipements et accessoires*

ISO 6746-1, *Engins de terrassement — Définitions des dimensions et des codes — Partie 1: Engin de base*

ISO 6746-2, *Engins de terrassement — Définitions des dimensions et des codes — Partie 2: Équipements et accessoires*

ISO 6747, *Engins de terrassement — Bouteurs — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 6749, *Engins de terrassement — Conservation et stockage*

ISO 7096, *Engins de terrassement — Évaluation en laboratoire des vibrations transmises à l'opérateur par le siège*

ISO 7131, *Engins de terrassement — Chargeuses — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 7132, *Engins de terrassement — Tombereaux — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 7133, *Engins de terrassement — Décapeuses — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 7134, *Engins de terrassement — Niveleuses — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 7135, *Engins de terrassement — Pelles hydrauliques — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 7136, *Engins de terrassement — Tracteurs poseurs de canalisations — Définitions et spécifications commerciales*

ISO 7457, *Engins de terrassement — Détermination des dimensions de braquage des engins sur roues*

ISO 8811, *Engins de terrassement — Engins de compactage — Terminologie et spécifications commerciales*

ISO 8812, *Engins de terrassement — Chargeuses-pelleteuses — Définitions et spécifications commerciales*

ISO 9244, *Engins de terrassement — Signaux de sécurité et de danger — Principes généraux*

ISO 10261, *Engins de terrassement — Système de numérotation pour l'identification des produits*

ISO 13539, *Engins de terrassement — Trancheuses — Définitions et spécifications commerciales*

ISO 15219, *Engins de terrassement — Pelles à câble — Terminologie et spécifications commerciales*

### **3 Termes et définitions**

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'ISO 6165 ainsi que les suivants s'appliquent.

#### **3.1**

##### **côté gauche**

côté situé sur la gauche d'un observateur placé dans le sens de marche normal de la machine vers l'avant

[ISO 3600:1996, définition 3.1]

#### **3.2**

##### **côté droit**

côté situé sur la droite d'un observateur placé dans le sens de marche normal de la machine vers l'avant

[ISO 3600:1996, définition 3.2]

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

[ISO 6750:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>

#### **3.3**

##### **manuel de l'opérateur**

document qui décrit et illustre le fonctionnement sûr, l'entretien et les précautions en matière de sécurité d'un engin de terrassement

#### **3.4**

##### **organisation du chantier**

règles et procédures relatives au chantier, permettant de coordonner l'emploi des engins et le travail des opérateurs

EXEMPLE Consignes de sécurité, plans de circulation, zones réservées, instructions relatives aux opérateurs et au chantier, marquage des engins et des véhicules, limitations relatives aux manœuvres en marche arrière, systèmes de communication.

## **4 Contenu du ou des manuels de l'opérateur**

### **4.1 Généralités**

Le ou les manuels de l'opérateur doivent

- a) contenir des informations sur la nécessité de la qualification et des compétences requises de l'opérateur, ainsi que des consignes précisant les circonstances nécessitant le port d'un équipement de protection individuelle,
- b) comprendre des consignes stipulant clairement que l'opérateur doit immédiatement remédier à toute panne susceptible de compromettre la sécurité,

- c) comprendre les informations relatives à l'utilisation attendue de la machine (voir également 4.6),
- d) fournir les instructions du fabricant sur l'emploi et l'entretien de l'engin et de ses équipements et accessoires autorisés par le fabricant, y compris des instructions sur les précautions à prendre pour minimiser les risques,
- e) comprendre une mise en garde relative aux modifications non autorisées sur l'engin et sur l'utilisation involontaire de l'engin, et une mise en garde sur tout mauvais usage,
- f) prescrire à l'opérateur de lire et de comprendre le manuel de l'opérateur avant d'utiliser l'engin,
- g) prescrire à l'opérateur de se tenir informé des conditions du chantier,
- h) comprendre les informations nécessaires pour l'opérateur en matière de stabilité de l'engin (manœuvres sur un terrain stable, instabilités liées à un terrain meuble ou irrégulier) et d'utilisation de l'engin dans des conditions dangereuses particulières, telles que la présence de gaz toxiques, et décrire les mesures que l'opérateur doit prendre pour éliminer ou réduire le danger,
- i) stipuler qu'il convient d'utiliser l'engin selon l'organisation appropriée du chantier, en coordonnant l'utilisation de l'engin avec d'autres machines, d'autres véhicules et avec les personnes présentes sur le chantier, et inclure une recommandation que l'utilisateur de l'engin évalue le chantier particulier où l'engin sera utilisé et que cet utilisateur considère tous les risques spécifiques au chantier qui ne sont pas couverts par le ou les manuels de l'opérateur de l'engin, et
- j) contenir toutes les informations relatives à la sécurité personnelle, qui doivent être identifiées par le symbole d'avertissement ISO (mise en garde, voir Figure 1 et ISO 9244).

## 4.2 Identification du ou des manuels de l'opérateur

Il doit être possible d'identifier le ou les manuels de l'opérateur, rédigés conformément à la présente Norme internationale, en tant que manuel(s) correspondant à un engin spécifique, en indiquant sur la couverture du ou des manuels les informations suivantes:

- le fabricant ou le distributeur de l'engin;
- la désignation du modèle/type de l'engin;
- le nom ou le type de publication;
- le numéro de classement ou de publication permettant de répertorier le manuel de l'opérateur;
- la date d'édition ou de publication.

## 4.3 Catégories d'information

**4.3.1** Les catégories d'information données dans la présente Norme internationale couvrent la gamme complète des informations dont peut avoir besoin l'utilisateur. Les manuels de l'opérateur doivent être structurés de manière à présenter les informations appropriées dans un ordre logique facilitant l'utilisation.

**4.3.2** Le manuel de l'opérateur doit donner en début du document des consignes de sécurité et une explication des commandes et instructions de fonctionnement. Le niveau de détail des informations fournies dépend du type d'engin et des tâches spécifiques de l'opérateur.

**4.3.3** Pour les engins impliquant des opérations d'assemblage ou de montage sur site, il est nécessaire de fournir un document d'instructions de montage comprenant les procédures de réglage initial de l'engin. Dans le cas où des outils spéciaux ou appareils d'essai et d'étalonnage sont prescrits, cela doit être mentionné dans le manuel de l'opérateur.

#### 4.4 Identification de l'engin

##### 4.4.1 Numéro de désignation du modèle/type

Cette information doit permettre à l'opérateur d'identifier rapidement l'engin auquel le ou les manuels de l'opérateur correspondent.

##### 4.4.2 Numéro d'identification du produit (PIN)

Le manuel de l'opérateur doit fournir des informations permettant à l'opérateur de localiser et d'identifier l'emplacement du numéro d'identification du produit (voir ISO 10261), ainsi que toute information complémentaire nécessaire pour un premier contact avec le fabricant.

#### 4.5 Introduction

**4.5.1** L'introduction du ou des manuels de l'opérateur doit expliquer qu'il est important de fournir, avec l'engin, le ou les manuels de l'opérateur (et aussi dans le cas d'engins d'occasion).

**4.5.2** Elle doit contenir l'explication du symbole de mise en garde (voir ISO 9244), conformément à la Figure 1.



ISO 6750:2005  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/2ceb1aa1-8918-49d0-a6d4-a24ef81b1c86/iso-6750-2005>  
**Figure 1 — Symbole de mise en garde**

#### 4.6 Usage prévu

Cette rubrique doit définir l'usage prévu de l'engin et de ses accessoires approuvés. L'usage en toute autre manière est considéré comme contraire à l'usage prévu. Si l'engin est destiné à être utilisé avec des équipements/accessoires interchangeables, il doit être indiqué clairement quels types d'équipements/d'accessoires sont approuvés pour l'engin, et comment ils doivent être utilisés précisément.

Cette rubrique doit également désigner les zones dangereuses situées autour de l'engin et conseiller que la présence de personnes non autorisées dans une zone dangereuse ne soit pas permise.

#### 4.7 Contenu

Une table des matières doit être prévue pour identifier les principales catégories d'information dans le ou les manuels de l'opérateur, avec l'emplacement de ces catégories. Le numéro de page du début de chaque catégorie principale doit être clairement indiqué.

Le manuel de l'opérateur doit contenir au moins les rubriques spécifiées de 4.7.1 à 4.7.7. Le cas échéant, des références croisées à d'autres parties du ou des manuels de l'opérateur doivent être introduites de manière à éviter la répétition inutile d'un même renseignement.

#### 4.7.1 Avant-propos

L'avant-propos doit indiquer que le ou les manuels de l'opérateur

- ont pour objet de fournir des directives concernant l'utilisation correcte et sûre de l'engin, ainsi que l'entretien de l'engin;
- doivent toujours être conservés dans l'engin, en tant que documents de référence pratiques;
- doivent être lus avec attention avant de démarrer et de manœuvrer l'engin pour la première fois, et avant d'effectuer la maintenance de l'engin;
- doivent être remplacés immédiatement en cas de perte, de détérioration ou d'illisibilité.

#### 4.7.2 Description et illustration de l'engin

La rubrique correspondante du ou des manuels doit comporter une description détaillée de l'engin de base (voir ISO 6746-1) et de ses systèmes, des équipements de travail et des équipements optionnels, ainsi que des accessoires (voir ISO 6746-2), autorisés par le fabricant. En outre, les aspects suivants doivent être considérés:

- présentation et nomenclature des principaux composants, par exemple moteur, transmission, organes de freinage, direction, récipients sous pression, cabine de l'opérateur;
- présentation des équipements, de leurs fonctions, emplacements et liaisons avec l'engin;
- une ou des illustrations indiquant l'emplacement des plaques d'identification, par exemple numéro d'identification du produit (PIN), numéro de cabine, numéro de moteur, numéro d'essieu;
- illustration(s) indiquant l'emplacement des signaux de sécurité et autres consignes;
- représentation des tableaux de bord (par exemple interrupteurs, jauges, témoins de contrôle, compteur horaire);

S'il y a lieu, l'identification des composants et l'utilisation de la terminologie unique à un type particulier d'engin de terrassement, doivent être spécifiées par l'emploi des termes et définitions conformes à la (aux) norme(s) de spécification terminologique/commerciale respective(s) énumérées à l'Article 2 de la présente Norme internationale.